

PREVENCEM ACTUS

L'information prévention de la profession

SOMMAIRE

VEILLE
RÉGLEMENTAIRE

PREVENCEM ET
Vous

QUESTIONS/
RÉPONSES

LE PROTOCOLE
NATIONAL

AIDE AUX
ENTREPRISES

AGENDA

RECRUTEMENT



VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Évolution réglementaire : Valeur Limite d'Exposition aux Poussières

Des VLEP contraignantes ont évolué au 1^{er} juillet 2020. Les valeurs NO, NO2 et CO sont nettement réduites. Des valeurs court terme apparaissent.

En savoir plus

Compléments d'informations

Entreprises Extérieures : le Bureau du Sol Sous-Sol nous précise les travaux d'exploitation. Ils correspondent à l'ensemble des travaux sur le périmètre d'exploitation, de l'extraction à la vente des matériaux. Les équipements de travail localisés dans ce périmètre sont concernés.

En savoir plus

CACES : nous avons sollicité l'INRS sur l'actualisation du CACES. D'une manière générale, un employeur peut recycler à 10 ans et pas de limite à 2025. Néanmoins, dans le cas d'une intervention d'entreprise extérieure ou d'intérimaire, il pourra être demandé d'avoir un CACES R482. Le recyclage sera donc nécessaire et rendu obligatoire par le contrat établit entre les deux parties.

Mise à jour du CODIT à télécharger [ICI](#) (1^{er} avril 2020).

INRS

Évaluation des **risques psychosociaux** dans les petites entreprises.

En savoir plus

Outil d'aide pour les utilisateurs de **produits chimiques**. Choix des gants, vêtements et bottes de protection.

En savoir plus

Port du **masque** : avec les fortes chaleurs le maintien du port du masque peut devenir une difficulté et réduire les capacités respiratoires. Quelques fondamentaux sont rappelés [ICI](#).

PREVENCEM VOUS INFORME



FOCUS RISQUE MAJEUR : L'ENSEVELISSEMENT

Le risque d'ensevelissement est présent sur les exploitations, au front de taille, au niveau des installations de traitement sur les lieux de stockage. Nous constatons des situations à risques de façon trop régulière.

C'est un risque majeur pour les intervenants et une attention particulière est à assurer lors des travaux dans les zones où l'on retrouve ce danger.

Conseil : PREVENCEM vous assiste dans l'analyse des situations à risque, dans la recherche des solutions adaptées, dans la conformité des équipements et dans l'information du personnel.

Nombre d'entre vous ont mis en place des solutions techniques et/ou organisationnelles afin de palier le risque d'ensevelissement. Nos délégué·es ont relevé et rassemblé dans ces livrets quelques unes des bonnes pratiques observées.

Exploitations

Installations



INFO ACCIDENT :

Nous vous avons diffusé il y a quelques semaines un flash accident (PRV 2020-011-130). Cette note relatait un accident du travail survenu le 23 janvier 2020 lors d'une opération de gonflage de pneumatique. Un certain nombre de bonnes pratiques ont été mises en place suite à un accident mortel du même type en 2012 (voir [publication de l'ARIA](#)—Analyse de Recherche et d'Information sur les Accidents).

Conseil : des professionnels nous ont informé que le système « Barjuky » est un outil qui permet de faciliter le montage/démontage des cercles en sécurité.

Par contre, une attention particulière est portée sur le fait que cet outil ne peut, en aucun cas, maintenir les éléments métalliques en place lors du gonflage.



QUESTIONS/RÉPONSES

Je dois construire un accès à un équipement. Est-il possible de mettre une rampe (passerelle), un escalier ou une échelle ?



- La passerelle est possible si je ne dépasse pas 20°
- L'escalier est à prévoir entre 20° et 45° (préférable entre 30° et 38°)
- L'échelle est possible, si je dispose d'un espace faible, d'une hauteur limitée, que l'utilisation est réduite sans port de charges et pour un angle supérieur à 45°

Conseil PRV : Dans tous les cas, les conditions d'utilisation seront à analyser afin de déterminer la meilleure option. Ainsi, pour un opérateur devant circuler quotidiennement et avec du matériel, le choix devra s'orienter vers une rampe/passerelle ou un escalier (cas le plus répandu).

LE PROTOCOLE NATIONAL : ÉTAPE 3

Le 24 juin dernier la phase 3 du déconfinement a donné lieu à un protocole national de déconfinement. Il rappelle les règles élémentaires à respecter afin d'assurer une activité dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire possible.

Doit-on vérifier les chandelles utilisées pour le calage des engins ?

Oui.

C'est un accessoire de levage qui doit être vérifié tous les ans par une personne compétente (connaissances en prévention et en mécanique sur ce type de matériel).

En savoir plus [ICI](#) avec la CARSAT Bretagne.



RAPPEL : AVANT LE 31/07/2020

Aide aux entreprises de moins de 50 salariés et aux indépendants

AMELI SUBVENTION

Prévention COVID

Pour prévenir la transmission du COVID-19 au travail, l'assurance maladie-risques professionnels propose une subvention. Si vous avez investi depuis le 14 mars ou si vous comptez investir dans des équipements de protection, bénéficiez d'une aide allant jusqu'à 50% de votre investissement.

AGENDA

- **PREVENTICA** le [salon](#) se tiendra à Lyon les 29, 30 septembre et 1er octobre 2020
- **SIM** le [salon](#) est maintenu à Angers les 7, 8 et 9 octobre prochains



RECRUTEMENT

PREVENCSEM RECRUTE DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX À LA PRÉVENTION ET DES TECHNICIENS MESURES SUR TOUTE LA FRANCE

Pour tous renseignements écrire à :

prv.siege@prevencem.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR LINKEDIN
SUIVEZ-NOUS ! 

